Militaires contre alternatifs : le procès de Ljubljana

Il y a deux ans, un procès politique spectaculaire se tenait à Belgrade [1]cf. *Iztok* n°10 et 11. Sur le mouvement alternatif en Slovénie, cf. *Iztok* n°14, pp. 29-37. Pour tout soutien aux accusés, contacter le Comité pour la défense de J. Jansa, D. Tasic, I. Borstner et F. Zavrl, c/o J. A. Derens, 7, impasse des Chevaliers, 75020 Paris.. Parmi les accusés se trouvaient les leaders du mouvement de 1968 en Yougoslavie. Cet été, c'est devant un tribunal militaire que comparaissent les animateurs du mouvement alternatif slovène. L'affaire est exemplaire par la mobilisation populaire sans précédent qu'elle a provoquée en Slovénie. Mais elle l'est aussi par le rôle que l'on y voit tenir par l'armée.

Depuis que la Slovénie connaît un processus de démocratisation, un certain nombre d'initiatives alternatives et de textes publiés par la presse de jeunesse slovène provoque épisodiquement la colère des «durs» du parti, des autorités fédérales ou de l'armée. Cette dernière, après avoir déjà condamné dans le passé la campagne en faveur de l'objection de conscience, s'est sentie «attaquée» dans un certain nombre d'articles publiés cette année par *Mladina* (La Jeunesse, organe de l'Union de la jeunesse socialiste de Slovénie – UJSS – tiré à 70.000 exemplaires). Il s'agissait principalement, d'une part, d'un feuilleton consacré à la villa que le ministre de la Défense Mamula s'était fait construire par les conscrits et, d'autre part, d'une série d'articles sur la vente d'armes par la Yougoslavie aux pays du tiers monde et en particulier à l'Éthiopie en guerre en Erythrée [2]Signalons, à titre de curiosité, que l'ancien ministre Mamula a commis, en France, un ouvrage intitulé: *Le*

Monde contemporain et la défense yougoslave, (Hachette, 1987)..

La contre-attaque a d'abord été menée dans les journaux, de préférence ceux des autres républiques. De nombreux articles vantaient l'armée populaire qui «a toujours partagé le sort du peuple» et fustigeaient les «attaques» de ceux qui «voudraient enfermer l'armée dans ses casernes». Or «née du peuple et de sa révolution, elle fait partie intégrante de la société et du système socialiste autogestionnaire et ne peut en être séparée.» Conclusion: les articles de *Mladina* relevaient de l'«activité contre-révolutionnaire» et d'une «forme de guerre spéciale».

En mars, Franci Zavrl, directeur de la publication de *Mladina*, a été inculpé pour des articles traitant du voyage que Mamula avait effectué en Éthiopie. Le procès a finalement été ajourné *sine die* mais des centaines de personnes s'étaient réunies devant le tribunal le jour de l'audience.

Ce rassemblement aurait beaucoup surpris en haut lieu et aurait provoqué une réunion du Conseil militaire fédéral. On y aurait soulevé la question de la capacité des autorités slovènes à contrôler la situation qui résulterait d'une éventuelle arrestation des intellectuels coupables d'avoir écrit contre l'armée. L'armée serait prête à apporter son aide. Le commandant du district militaire de Ljubljana a contacté le chef de la police slovène pour lui poser la question. Averti par ce dernier, Kucan, le président du comité central de la Ligue des communistes de Slovénie est alors intervenu de manière très décidée devant le comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie, s'opposant à toute tentative extérieure de «résoudre» la situation politique en Slovénie. Toutes ces réunions se sont tenues à huis clos, mais la transcription du discours de Kucan a circulé clandestinement, alimentant les rumeurs sur la possibilité d'une intervention militaire en Slovénie. D'autres rumeurs ont fait état d'une longue liste de personnes à arrêter. La

situation est devenue telle que les hommes politiques se sont sentis obligés de démentir publiquement la préparation d'un coup d'État militaire. La revue *Mladina* a essayé de publier un document sur ce qu'elle a appelé la «nuit des longs couteaux» mais elle fut contrainte de le retirer.

La Slovénie est encore sous le choc, lorsque le 31 mai la police arrête Janez Jansa sur ordre du procureur militaire. Elle prétend avoir découvert chez lui un document militaire top secret. Janez Jansa, pacifiste connu, spécialiste des questions militaires, a publié un grand nombre de textes dans des revues telle que *Mladina*. Il est aussi candidat à la présidence de l'UJSS. Cette arrestation est annoncée le jour même par les médias de jeunesse dans un appel à l'opinion publique et aux responsables politiques. La nouvelle suscite un émoi considérable et dès le lendemain on publie lettres et déclarations: ainsi, 88 intellectuels dénoncent cette arrestation «ressentie par nous comme destinée à semer la peur». Une pétition est établie demandant une libération immédiate, permettant éventuellement une comparution en prévenu libre, une information complète sur la procédure et des prises de position claires de la part des différentes instances dirigeantes. Un Comité pour la défense de Janez Jansa est créé, rebaptisé ensuite Comité pour la défense des droits de l'homme. En effet, quelques jours plus tard, on apprend l'arrestation (survenue le même jour que celle de Janez) du sous-officier Ivan Borstner et celle de David Tasic membre de la rédaction de *Mladina*, le 4 juin. Le Comité est reçu par les autorités slovènes et leur demande d'intervenir auprès des autorités fédérales. Si les autorités slovènes semblent avoir du mal à se faire comprendre des autorités fédérales, elles ne s'entendent pas du tout avec l'armée, ou du moins telle est l'image donnée au public. En effet, le 14 juin le général Tominc (également slovène) attaque durement la politique slovène et le Comité et se plaint d'agressions dont seraient victimes les militaires en Slovénie. Le soir même dans le journal télévisé, Stanovnik président de la république

de Slovénie déclare «dans l'intervention de Tominc il y a autant d'inexactitudes que de phrases prononcées». Zakelj, un dirigeant slovène de l'organisation de masse regrette «l'ingérence de l'armée dans la vie politique yougoslave» et rappelle les interventions militaires en Hongrie, Tchécoslovaquie et Pologne «pour protéger les intérêts de la bureaucratie dirigeante».

Le 21 juin le Comité organise une «manifestation culturelle» sur une grande place de Ljubljana; 30.000 personnes (pour une ville de 200.000 habitants) viennent assister à un grand concert entrecoupé par la lecture des lettres de solidarité venues de toute la Slovénie, mais aussi du reste de la Yougoslavie et de l'étranger, notamment des pays de l'Est. Après le concert, une petite manifestation spontanée se dirige, sans incidents, vers la prison militaire.

Lorsque l'acte d'accusation est publié, on apprend qu'une quatrième personne sera sur le banc des accusés: Franci Zavrl. Selon cet acte d'accusation les choses sont très simples: l'adjudant I. Borstner aurait photocopié un document top secret et l'aurait remis à D. Tasic qui l'aurait remis à F. Zavrl qui l'aurait remis à J. Jansa qui aurait eu l'intention de s'en servir pour ses articles. Ils risquent jusqu'à 15 ans de prison pour divulgation de secrets militaires.

À la veille du procès qui commence le 18 juillet et se termine le 27, le Comité a recueilli 67.633 signatures individuelles et 500 signatures collectives ou institutionnelles (cellules du parti et de l'UJSS, sections syndicales, revues, etc.). Devant le tribunal il y a chaque jour plus de monde, tous âges et toutes classes confondus: étudiants, intellectuels, ouvriers, paysans, punks, anciens combattants… sont là avec fleurs, drapeaux, pancartes, etc. Le procès est à huis clos mais tous les jours F. Zavrl, seul prévenu libre, donne une conférence du presse retransmise en particulier par Radio študent, la radio étudiante de Ljubljana qui, rendant compte du moindre détail concernant le procès, est écoutée jusque

dans les cafés. Le jour du verdict ce sont 10.000 personnes qui se rassemblent devant le tribunal. Même si les quatre sont condamnés (5 mois pour D. Tasic, 18 mois pour J. Jansa et F. Zavrl et 4 ans pour I. Borstner), lorsqu'ils sont remis en liberté provisoire à l'issue du procès (jusqu'à ce que la peine devienne légalement applicable) c'est en faisant le V de la victoire que la foule les salue à la sortie du tribunal.

La revue *Teleks* parlera d'une «terrible défaite morale et politique pour l'armée (...) comme elle n'aurait pu en subir en temps de guerre de la part d'aucun ennemi». «Un abîme» sépare l'armée populaire du peuple slovène.

Et l'affaire n'est pas encore terminée …

P.S. En attendant la révision en appel de ce procès, une autre affaire ressurgit: un Comité slovène officiel de défense des droits de l'homme met en cause les services de sécurité militaire en demandant la révision du procès d'un appelé slovène, Tomo Bogataj, condamné à un an de prison militaire, pour «avoir professé des idées séparatistes et souscrit à des textes de *Mladina*»

C. Fabian